



URGENT - DANGER RISQUES SANITAIRES INCINERATEUR

Lettre ouverte au Maire et conseillers municipaux des communes du SYMOVE

Le Symove a fait le choix d'un deuxième incinérateur sur son territoire afin de gérer les déchets de plus de 235.000 habitants.

Les tenants de cette solution de traitement des déchets nous disent que c'est sans danger avec les nouvelles normes et qu'il n'y a pas d'autres solutions.

A cela, notre association répond :

- qu'il reste des rejets. Par exemple, à Villers-Saint-Paul, la direction de l'incinérateur signale régulièrement des rejets accidentels (qui ne devraient pas se produire). Par exemple, l'association « Alerte aux déchets » signale qu'un pic de dioxines est intervenu en mars 2007 et il n'a été rendu public et justifié par l'exploitant de l'incinérateur que mi-décembre 2007 (rapport moral 2008 de l'association Alerte aux déchets - texte sur demande par mail). Quelle transparence ! Et le site n'est que de 2004 !
- Sur le site de Villers-Saint-Paul, la DRIRE note les quantités de rejets, notamment de métaux. Par exemple, pour retenir les métaux lourds, on installe des filtres. L'inconvénient de ces filtres est qu'ils provoquent souvent une baisse de température dans le corps de chauffe et on arrive aux températures de formation des dioxines, lesquelles ne seront pas arrêtées à 100%.
- que l'incinération est dangereuse pour la santé. Les études faites par l'institut de veille sanitaire le confirment. Les effets sanitaires ainsi identifiés sont :
 - les cancers : de l'adulte et de l'enfant, tumeurs solides (en particulier : foie, tissus mous, peau) et hémopathies malignes (en particulier : leucémies, lymphomes non hodgkiniens) ;
 - les effets sur la reproduction (en particulier les malformations congénitales).
- que l'électricité produite par un incinérateur coûterait au moins 3 fois plus chère que celle produite par EDF.
- qu'un incinérateur est peu porteur de création d'emploi en comparaison avec le recyclage. 1 emploi pour 10 000 habitants pour l'incinération, contre 10 emplois pour 10 000 habitants pour le recyclage.

- que l'incinérateur de Villers Saint Paul ne fonctionnerait qu'à 88% à ce jour . Sur ces 88%, 25% des déchets brûlés sont "importés" d'autres départements (réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires du 7 mai 2008 - compte rendu publié dans le rapport moral 2008 de l'association Alerte aux déchets). En résumé, les décideurs qui habitent Paris sont en train de fermer tous nos services publics de campagne ou de proximité (postes, petits commerces par le jeu de la GMS...). La proximité de Paris nous rend de fait sous-équipés en équipements médicaux, en capacité hospitalière.

MAIS, on nous envoie les déchets de la région parisienne.

- que l'incinérateur de Villers Saint Paul peut absorber les déchets futurs de l'Oise pendant encore 20 ou 25 ans, plus, si on a une politique volontaire de recyclage et de diminution à la source.
- que beaucoup de pays ont abandonné les incinérateurs au profit de la méthanisation, laquelle n'entraîne pas du tout la même pollution. Ils ont également mis fortement l'action sur la réduction des déchets à la source. La ville de Barcelone détruit 500 000 tonnes d'ordures par an, de façon propre et économique sans les incinérer.
L'unité de méthanisation de Varennes Jarcy a coûté 2 fois moins qu'une unité d'incinération, le prix du retraitement des déchets est lui aussi divisé par 2 et elle ne rejette rien.

L'Europe réfléchit à l'interdiction des incinérateurs.

- qu l'incinérateur de Fos a été interdit alors qu'il était déjà en cours de construction, et a été remplacé par une unité de méthanisation.
- qu'il faut privilégier le tri-récupération. A l'heure où il faut « Sauver la planète », cette solution s'impose et s'oppose à l'incinération puisque l'on trie et récupère tout ce qui pourrait brûler (cartons, papiers, plastiques...). 70% des déchets incinérés sont recyclables.

Avant de conclure ce courrier, vous trouverez ci-joint le document de synthèse signé par 531 médecins du Puy de Dôme, nous vous invitons à le lire afin de vous rendre compte de l'impact sanitaire d'un incinérateur. Votre rôle d' élu vous oblige à défendre la **santé** et les intérêts économiques de vos administrés.

En tant qu' élu responsable, nous vous demandons Monsieur le Maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers de déclarer clairement la position de votre commune concernant le choix d'un incinérateur et de voter une délibération à ce sujet, comme l'ont déjà fait certaines communes membres du SYMOVE.

L'équipe d'ACCIDE
<http://www.accide.fr>
contact@accide.fr